

M. M<sup>me</sup> ANDRÉE - Péruy  
184, Avenue de Seimoges

Gascongnelles  
79 230 VOILLÉ

Tél: 05.49.75.65.03  
r.andreau@orange.fr

Observation n° 4

Annexes : Courrier, plan 1, plan 2  
Empêché Bulleque



M. Mme ANDREAU Rémy

Vouillé, le 16 mai 2021

184 Avenue de Limoges

Gascougnolles 79230 VOUILLE

Tél : 05 49 75 65 03 [r.andreau@orange.fr](mailto:r.andreau@orange.fr)

à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Objet : révision du Plan d'Urbanisme

*réf cadastre : section AN parcelles 225, 226, 292, 214, 302*

Monsieur le Président,

L'arrêté de mars 2008 du PLU nous a retiré une partie importante (2700m<sup>2</sup>) constructible de notre propriété.

Ce retrait n'apparaissait pas sur le plan de l'enquête publique de décembre 2007 que nous avons bien suivie. Nous avons demandé la suppression de la réservation d'accès R19 indiquée sur le plan qui traversait notre propriété pour rejoindre le terrain de Mme SIBILEAU, notre propriété restant entièrement constructible (plan1).

L'arrêté de mars 2008 (plan 2) a bien supprimé cette restriction mais en plus a retiré 2700m<sup>2</sup> de la partie constructible de notre propriété.

Cette surface est accessible depuis l'Avenue de Limoges (passage de 4m). C'est une zone non agricole. L'impact sur la biodiversité est très limité, cette partie étant encadrée par l'allée de la Chaume, la déviation et la route de Prahecq.

Nous souhaitons que notre propriété retrouve la totalité de sa surface constructible comme elle l'a toujours été avant l'arrêté de mars 2008.

En vous remerciant de prendre en considération notre demande, nous vous prions Monsieur le Président d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

**PS.** - Plans 1 et 2 joints

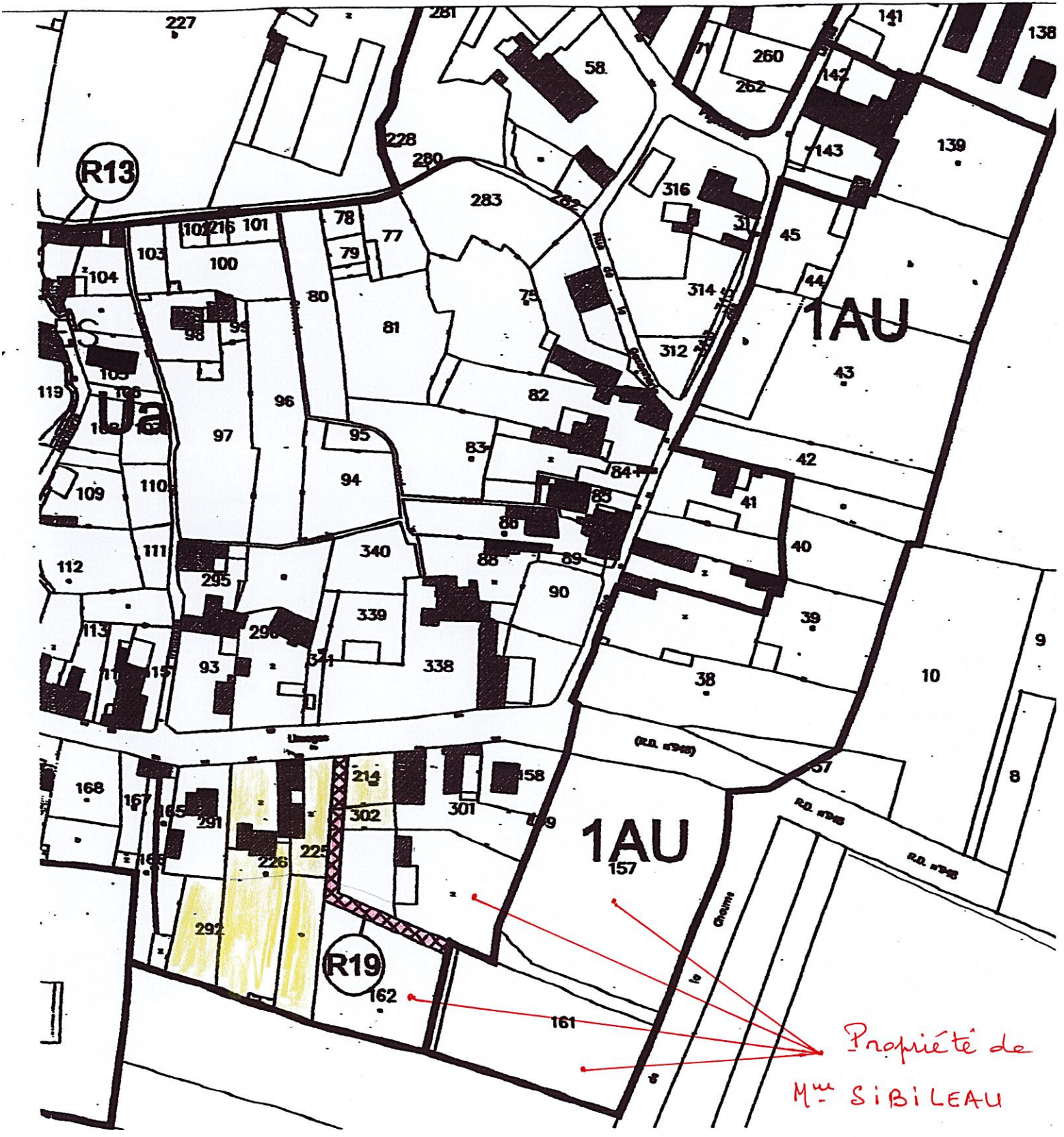
- Copie adressée à Monsieur le Maire de VOUILLE



M. et M<sup>me</sup> ANDREAU Rémy  
184, Avenue de Cuirages  
Gasougnolles  
79220 VOUILLE  
Section AN

Plan 1

- Enquête publique déc 2007:
- Création R19 pour accéder aux parcelles 161, 162 et 157 de M<sup>me</sup> SIBILEAU
  - Pas de restriction de la surface constructible de notre propriété.





M. M<sup>me</sup> ANDREAU Rémy  
184, Avenue de Limoges  
Gascongnolles  
79230 VOUILLÉ

Plan 2.

- Arrêté du PLU mars 2008
- Suppression de R19
- Restriction importante (2700m<sup>2</sup>)  
de notre surface constructible.

Section AN

Parcelles : 225, 226, 292

